

Le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner quelques questions qui ne sont pas portées à l'ordre du jour.

I. - Construction de 15 classes sur une parcelle de terrain de 3156 m² sis à Ste-Clotilde, Ruelle la Cure, appartenant aux Consorts GARAIL et GALIA.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par bordereau N° 1139 du 26 septembre dernier, j'ai adressé à M. le Vice-Recteur un plan du terrain de 3156 m², sis à Ste-Clotilde, dont la Commune s'est rendue acquéreur en vue d'y construire une école, en lui demandant de bien vouloir me faire connaître son avis.

Par sa transmission N° 1510 / ECS du 11 Octobre dernier, M. le Vice-Recteur m'a fait savoir qu'il estimait que " la superficie acquise pourrait permettre la construction de 15 classes ".

Ces nouveaux locaux accueilleraient les classes de C.E.G. et les classes élémentaires de Filles.

L'Ecole des Filles actuelle (constituée de classes Eclair) pourrait devenir une école de garçons pour soulager l'établissement où il a fallu instituer un système de roulement.

Une école maternelle autonome fonctionnerait sur la parcelle située à proximité de l'Eglise, où se trouvent trois classes "previsaires".

Je vous prie, Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet . "

Le Maire : Il s'agit du terrain GABAIL et GALIA dont nous avons voté l'acquisition lors d'une de nos dernières séances et sur lequel nous pouvons construire 15 classes, ce qui dégagerait Ste-Clotilde.

Il y a une observation que nous devons faire en ce qui concerne l'Entreprise qui devait y construire deux classes seulement. Le travail est déjà commencé sans que l'appel d'offres ait été lancé..

Messieurs, Êtes-vous d'accord sur l'adoption du rapport ? Et estimez-vous préférable de faire un appel d'offres pour ces 15 classes ou de traiter directement avec l'Entreprise qui nous a soumis des projets ?

L'appel d'offre risquerait de nous priver de ces classes pour la prochaine rentrée scolaire de 1969, d'autant que nous avons en mains tous les modèles présentés par les Architectes et déjà agréés. Ces modèles sont ceux des Cabinets HERRARD, ROYER, LEJEUNE et de la SEGEFOM. Les prix en sont déjà établis. L'appel d'offres ne ferait donc que retarder l'exécution des constructions.

Nous pourrions cependant lancer un appel d'offres entre les cinq Entreprises, en les faisant appeler et en leur exposant ce que nous voulons...

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.